



Edito

Vous avez passé un cap ! Bravo à vous ! Nous sommes heureux de vous accueillir dans la profession dans l'académie de Versailles !

Nous avons, avec les collègues dans les établissements, mené la bagarre des postes, contre les suppressions, pour les créations ; l'augmentation du nombre de postes au concours est aussi le résultat de ces luttes là !

Nous continuons aussi sur les dossiers de l'EPS et du sport scolaire à porter haut et fort nos revendications dans le débat de la nécessaire refondation du système éducatif. Soucieux d'agir avec le maximum de collègues mais aussi d'être toujours à l'écoute, nous organisons tout au long de l'année et sous des formes différentes de nombreuses rencontres avec les collègues. Nous vous attendons et vous proposerons ces moments, qui constituent aussi des espaces d'échanges autour du métier.

Nous serons d'abord présents lors de votre rentrée à l'INSPE au mois d'août, puis nous pourrons de nouveau nous rencontrer à l'AG UNSS de rentrée dans les différents départements le mercredi 9 septembre.

L'activité de notre syndicat le SNEP-FSU, est ancrée sur les questions professionnelles, sur les préoccupations pédagogiques, sur la promotion de notre discipline et du sport scolaire et de notre métier, tout en défendant les intérêts des collègues : bagarres pour les installations sportives, contre le dispositif 2S2C, action pour les postes, propositions et mobilisations pour la formation des enseignants, pour le système éducatif, pour un sport émancipateur, implication dans les luttes générales avec la FSU en attestent.

Les militant-e-s du SNEP-FSU, ses élu-e-s, sont présents pour vous renseigner, vous aider, tout au long de l'année, nous nous adresserons à vous en tant que stagiaire mais aussi en tant que collègue à part entière, et vous : n'hésitez pas à nous contacter !

Bonne rentrée et bonne réussite à toutes et à tous !

Des victoires du SNEP-FSU Versailles Mais aussi des combats qui restent à mener !

Concernant les vœux d'affectation sur le serveur ALADDIN :

En juillet 2017, suite à nos demandes, les stagiaires ont pu émettre des vœux géographiques plus précis puisque chaque département a été divisé en 3 zones.

Le SNEP-FSU continue de demander à ce que les postes berceaux soient portés à la connaissance des stagiaires avant la phase de vœux géographiques afin qu'ils ne gâchent pas un vœu en retenant une zone où il n'y a pas de poste berceau.

Concernant les affectations dans les INSPE :

Même si les services du Rectorat et les INSPE font des efforts pour limiter les situations complexes au regard d'un éloignement important entre l'établissement d'affectation, l'INSPE et le lieu de résidence, des stagiaires ont dû faire beaucoup de transports cette année. Ces conditions de travail pour les fonctionnaires stagiaires concernés n'ont pu que compliquer leurs entrées dans le métier.

Le SNEP-FSU Versailles continue à demander à ce que les stagiaires puissent avoir le choix de l'antenne des INSPE Paris-Créteil-Versailles (comme stipulé dans la circulaire rectorale).

Concernant les informations au moment de l'affectation :

Suite à nos demandes, tous les stagiaires ont eu connaissance des coordonnées de leur tuteur ou du coordonnateur EPS afin de pouvoir s'informer de la programmation des APSA ou autres informations sur leur futur établissement en consultant le serveur ALADDIN

Les temps de rencontres avec le SNEP-FSU Versailles :

Nous sommes attachés à la rencontre et les échanges avec la profession. Tout au long de l'année, nous serons présents :

=> aux réunions institutionnelles de rentrée : avec le rectorat et à l'INSPE.

=> Sur des temps de formation dans les INSPE :

- en octobre où il a été question des droits et devoirs des fonctionnaires (autorisation de cumul, reclassement...)
- en février où nous avons échangé autour des questions de sécurité et de responsabilité en EPS avec l'étude de cas concrets.

=> Et sur des temps d'échanges informels dans chaque antenne de l'INSPE entre chaque vacance :

- le 13 octobre
- Le 15 décembre
- Le 9 février
- Le 13 avril



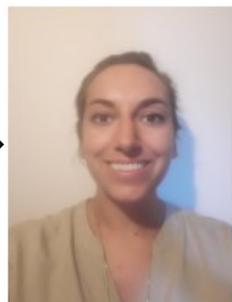
RESPONSABLES STAGIAIRES AU SNEP-FSU VERSAILLES

Questions affectation, installations, services, INSPE...



Axel BONY
07 77 79 28 06
Clg L. Michel CORBEIL
axel.bony@ac-versailles.fr

Questions Aides sociales

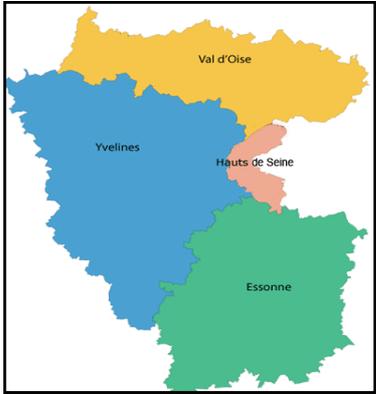


Chloé VISDELOUP
06 25 53 57 22
Clg Galilée LIMAY



Jean Fayemendy
06 07 32 45 07
Retraité

Temps d'informations ds les INSPE



LES BUREAUX DEPARTEMENTAUX

SNEP 78 (Yvelines)	SNEP 91 (Essonne)	SNEP 92 (Hauts de Seines)	SNEP 95 (Val d'Oise)
Jérôme Le Cam 16 rue de la Gandonnerie 78450 Villepreux 06 76 97 71 68 S2-78@snepfsu.net	Maison des syndicats 12 Place des terrasses 91000 Evry 01 60 77 97 63 (répondeur) 06 42 46 68 26 (Eric) S2-91@snepfsu.net	Maison des syndicats 3 bis, rue Waldeck Rochet 92000 Nanterre 01 41 20 03 28 (répondeur) 06 12 09 45 99 (Christel) S2-92@snepfsu.net	Maison des syndicats 26 rue Francis Combes 95000 Cergy 06 61 67 30 26 snep95@gmail.com

Trésoriers pour envoi des cotisations syndicales

Maud ISTRIA 10 mail de la colombe 78190 TRAPPES	Marjorie Bounhol 38 rue Charles de Gaulle Bâti- ment B - Boîte B32 91330 YERRES	Christel GIROUD 11 rue des Eglantines - 95100 ARGENTEUIL	Léa ELBATTARI 1 allée de l'orangerie 95130 FRANCONVILLE
---	--	--	---

LE BUREAU ACADEMIQUE

SNEP-FSU Versailles
 24 rue Jean Jaurès
 78190 TRAPPES
 S3-versailles@snepfsu.net
 Bruno MARECHAL : secteur corpo : 06 74 85 72 81 / corpo-versailles@snepfsu.net



Rentrée 2020 dans notre académie

La circulaire concernant les modalités d'organisation de stage est parue au BO n°25 du 19 juin 2014 : plusieurs catégories de stagiaires à la rentrée 2019:

- **Les stagiaires professeurs d'EPS à temps partiel** : les professeurs d'EPS stagiaires auront un service de 8 à 10 heures d'enseignement + **3 heures indivisibles d'AS sur le 1er semestre**. Les agrégés externes de 7 à 9 heures + 3 heures indivisibles d'AS durant la moitié de l'année scolaire, ainsi tous les services doivent se terminer par 0,5.
- **Pour les agrégés** : 7 à 8h d'EPS + 3h d'AS sur le 1er semestre.
- **Les stagiaires à temps complet** : les stagiaires issus des concours internes ou du concours rénové auront un temps complet à 17h d'enseignement + 3 heures forfaitaires pour l'AS sur l'année complète.
- Vous êtes nouvelle, nouveau dans notre académie, de quel dispositif relevez-vous ? Chacun doit exiger que son statut soit respecté !
- **La circulaire rectoriale du 2 juillet 2020 stipule** : « **Aucune heure supplémentaire** ne peut être imposée par un stagiaire à mi-temps » et que vous ne devez pas remplir la fonction de professeur principal.

Calendrier non finalisé :

Saisie des vœux d'affectation : jusqu'au **13 juillet (12h)** sur le serveur SIAL (NS parue au BO du 18 juin 2020)

Affectation dans les académies : au cours des 15 premiers jours d'août

Affectation dans les établissements : fin août

Rentrée institutionnelle et dans les INSPE: en attente de la circulaire rectoriale

Rentrée dans les établissements : les chefs d'établissement sont invités à organiser une rencontre avec le tuteur avant la rentrée.

Dès que vous connaîtrez votre établissement d'affectation :

> Prenez contact par mail avec votre tuteur car votre établissement sera sans doute déjà fermé. Normalement, vous aurez eu ses coordonnées en même temps que votre affectation.

> Ainsi, vous pourrez connaître votre futur emploi du temps et vos niveaux de classe, de manière à pouvoir anticiper votre rentrée.

> Pour les stagiaires à mi-temps, veillez à avoir **vos mardis et vos vendredis libérés** pour vos temps de formations à l'INSPE.

> Pour les stagiaires temps pleins (avec moins de 5 ans d'expérience), seuls les vendredis devront être libérés.



Je renvoie ma fiche à SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS
ou au responsable départemental (ou académique) de mon établissement d'exercice (cf verso)

Identité	Date de naissance ____/____/____		Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>		Situation professionnelle	Etablissement d'affectation		
	Nom					Nom :		
	Nom de jeune fille					Adresse complète :		
	Prénom					Mode de recrutement		
	Adresse complète							
	Mail					Professeur EPS stagiaire		Agrégé EPS stagiaire
	Téléphone fixe					CAPEPS externe	Détachement	Agrégation externe
	Téléphone portable					CAPEPS interne	Liste d'Aptitude	Agrégation interne
				Renouvellement	Prolongation			

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU		Envoi du bulletin FSU ("POUR")		Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin <small>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.</small>	
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique			Date et signature
	Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale					

Cotisations SNEP-FSU NLC 2020-2021 STAGIAIRES

Adhérer, ça vaut le coût !

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Education Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et les personnels.

Tu trouveras dans le tableau ci-contre ce que coûte réellement la cotisation syndicale pour un stagiaire EPS.

	Professeur(e) EPS STAGIAIRE	Agrégé(e)** EPS STAGIAIRE
Cotisation syndicale annuelle (versée au SNEP-FSU).	110 €	121 €
Soit, par semaine. *	2,12	2,33

* Sur la base de 52 semaines, arrondis au centimes le plus proche.

** pour les collègues déjà titulaires (PEPS ou PS), se référer à votre dernier échelon

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfsu.net>

2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT 	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : Le : Signature :
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____ Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INSCRIRE ICI → <input style="width: 100px;" type="text"/>		